

SOLSTYLE
BÉTONS DÉCORATIFS



2, rue Benjamin Franklin
Z.A. la Charrière
70190 RIOZ

Tél. 03 84 68 19 10

Fax : 09 70 29 35 47

E-mail : contact@solstyle.fr
www.solstyle.fr

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES CONTRACTUELLES

• RAPPEL

Ces conditions générales sont considérées comme substantielles de l'accord des parties.

• COMMANDE

La commande entraîne de plein droit l'acceptation par le client des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions d'achat quelle que soit leur origine. Cette commande prendra nécessairement la forme d'un écrit (devis signé, bon de commande ou tout ordre écrit acceptant le devis). A défaut de cette forme écrite (et dans des cas très exceptionnels), le démarrage des travaux sera assimilé à une commande acceptée.

Pour SOLSTYLE, le contrat est réputé conclu par la signature du devis ou de tout autre document attestant de l'acceptation du devis. Le démarrage des travaux pourra très exceptionnellement être synonyme de conclusion du contrat.

En cas de sous-traitance, le client s'engage, préalablement au démarrage des travaux, à accomplir toutes les formalités requises par la Loi n° 75-1334 du 31/12/1975 d'ordre public. Ainsi, en cas de sous-traitance en chaîne, le client s'assurera que SOLSTYLE bénéficie de toutes les garanties prévues par la loi, y compris vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

• PRIX

Il est fixé par les conditions particulières du devis accepté et confirmé.

Toute suggestion ou modification de travaux intervenant lors de l'exécution et extérieure à SOLSTYLE, entraîne une modification du prix correspondant.

Les modalités particulières de règlement sont précisées dans le devis confirmé. A défaut, le prix sera payable à raison de 40 % à la commande et le solde à réception de facture..

Toute facture non payée à l'échéance indiquée dans le devis accepté ou à défaut à l'échéance des conditions générales donnera lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard calculés à partir du jour de l'échéance et jusqu'au jour du paiement effectif. Ces intérêts se calculeront sur la base de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facture, majoré d'un coefficient de 3. Quel que soit le cas de figure, les frais et honoraires de recouvrement seront à la charge du client.

Les pénalités ne seront dues que dans la mesure où la date de paiement portée sur la facture est postérieure aux présentes conditions générales, le règlement n'étant pas intervenu à cette date.

En cas de paiement échelonné (prévu aux conditions particulières), le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des factures dues, sans mise en demeure préalable.

En cas de perte de crédit du client, SOLSTYLE pourra exiger un paiement comptant ou toute autre garantie assurant le débouclage financier des travaux.

• TRAVAUX

Ils doivent être conformes aux règles professionnelles des « Travaux de Dallage » telles que précisées par l'Union Nationale de la Maçonnerie. Sauf disposition écrite expresse y dérogeant (cas très exceptionnel), SOLSTYLE ne peut en aucun cas être tenue au-delà de ces règles (notamment sur le plan esthétique).

Le délai d'exécution est précisé dans la commande. Le client devra avoir pris toutes les dispositions pour que l'ouvrage soit techniquement parfait pour accueillir de dallage (responsabilité exclusive du client) et pour qu'il soit entièrement libéré au minimum 72 heures avant l'intervention de SOLSTYLE. A moins d'un impératif sérieux dont elle devra justifier au client, SOLSTYLE ne pourra décaler de plus de 8 jours le démarrage des travaux prévu dans la commande.

L'achèvement des travaux marque le point de départ de la prise de possession par le client (sauf disposition différente justifiée et signifiée à SOLSTYLE dans les 24 heures au plus tard). La sollicitation de l'ouvrage devra être en phase avec le DTU 13.3. Le client devra notamment proscrire durant 72 heures toute sollicitation de l'ouvrage avec une charge supérieure à 100 KG et interdire tout passage à l'aide d'un matériel tracté ou propulsé (voiture, moto, vélomoteur, bicyclette, brouette....)

Les éventuelles réserves devront être portées à la connaissance de SOLSTYLE (sous forme écrite) au plus tard 48 heures après achèvement de l'ouvrage.

• ASPECT

Dans l'hypothèse où une recommandation particulière a été indiquée concernant la teinte, le client reconnaît savoir que la teinte définitive ne sera obtenue qu'après disparition par abrasion naturelle du produit de cure et ce dans un délai de six mois minimum. SOLSTYLE. n'est tenue dans ce contexte qu'à une obligation de moyen.

Par ailleurs, des tâches blanchâtres appelées efflorescences pourront également apparaître en surface (la chaux contenue dans le béton se cristallise au contact de l'air).

La fissuration du béton étant un phénomène inhérent à la nature du matériau, nos applications visent à limiter la densité et l'ouverture des fissures sans prétendre éviter leurs formations. (cf. DTU 13.3.art.5)

Les variations de teintes sur les sols à base de liant hydraulique sont inévitables (cf D.T.U 13.3 art 7.4)

Par convention expresse, une doléance concernant les points évoqués ci-dessus ne pourra en aucun cas justifier une retenue quelconque sur les paiements dus à SOLSTYLE.

• LITIGE

Toutes les clauses qui précèdent priment sur toute autre disposition, sauf stipulation contraire, expresse et écrite

Le Tribunal de Commerce de VESOUL sera le seul compétent en cas de litige (quelle qu'en soit la nature). Seule SOLSTYLE pourra préférer choisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique par delà des natures de recours (référé, demande incidente, pluralité de défendeurs..) et quelles que soient les conditions de paiement.